



bioMérieux S.A.

Société anonyme au capital de 12 029 370 euros
Siège social : 69280 Marcy l'Etoile
673 620 399 RCS LYON

**APPROBATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DE BIOMERIEUX S.A.
DU 23 MAI 2023 DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX**

En application de l'article R. 22-10-14 IV du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2023, tenue à 9h00 au 376, chemin de l'Orme, 69280 Marcy-l'Etoile, a approuvé, sans modification, la politique de rémunération des mandataires sociaux telle que présentée dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 de bioMérieux S.A. (chapitre 4.3, pages 176 et suivantes) comme suit :

Résolutions	Résultat des votes
Résolution n°9 : Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce	Approuvée à 98,87%
Résolution n°10 : Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur Général conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce	Approuvée à 88,41 %
Résolution n°11 : Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce	Approuvée à 86,51 %
Résolution n°12 : Approbation de la politique de rémunération des administrateurs conformément à l'article L. 22-10-8 du Code de commerce	Approuvée à 99,95 %